Fondaction
Donner du sens à l'argent.

Avis de convocation

28e assemblée générale annuelle

des actionnaires de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

et Information aux actionnaires

(24 juillet 2023)

Aux fins de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir le **samedi 16 septembre 2023 à 9 h 30.**

fondaction.com

Avis de convocation

28e assemblée générale annuelle

des actionnaires de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

AVIS est donné par les présentes que la vingt-huitième assemblée générale annuelle des actionnaires (« **l'assemblée** ») de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (« **Fondaction** »), se tiendra à la salle Grandes Portées A au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke situé au 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8, et en webdiffusion en direct **le samedi 16 septembre 2023 à 9 h 30**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires
4. Rapport de finance durable pour l'exercice se terminant le 31 mai 2023 (première partie) :
   - Rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville
   - Rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin
   - Situation financière et résultats d'exploitation au 31 mai 2023
5. Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération
6. Élection aux postes nos 8 et 11 au conseil d'administration
7. Rapport de finance durable (deuxième partie)
8. Considération de toute autre affaire pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée
9. Clôture de l'assemblée

Nous finançons le changement et nous travaillons à changer la finance

Depuis ses débuts, Fondaction est animé par la conviction que la finance peut constituer un levier de transformation puissant, positif et durable pour la société.

Fondaction, c'est à la fois :

- une entreprise d'impact qui permet à des personnes ayant des revenus modestes de préparer leur retraite tout en améliorant le monde dans lequel ils la vivront, cette retraite, que ce soit dans 5, 10, 15, 20 ou 30 ans, et ;
- un fonds d'investissement d'impact qui provoque et accélère des changements en investissant dans des entreprises et organisations performantes et durables qui constitueront l'économie de demain, parce qu'elles contribuent notamment à la lutte contre les changements climatiques, à la protection de la biodiversité, à la réduction des inégalités, à la fin des exclusions et à la lutte contre les injustices sociales.

Les choses doivent changer et l'économie doit absolument se transformer. C'est pourquoi, pour donner du sens à l'argent, Fondaction travaille avec celles et ceux qui se mobilisent pour la transformation positive de l'économie québécoise, pour la rendre plus équitable, plus inclusive, plus verte et plus performante.

Vous êtes aujourd'hui près de 215 000 épargnants chez Fondaction, et vous avez accumulé ensemble plus de 3,34 milliards de dollars. C'est votre argent à vous qui finance ce changement qui n'a jamais été aussi nécessaire, et c'est notre détermination et notre leadership rassembleur qui concourent à changer la finance.

Cette Assemblée générale annuelle (AGA) sera pour vous l'occasion de prendre part à la gouvernance de Fondaction ainsi que de prendre connaissance de nos résultats et réalisations, en lien avec nos intentions et nos actions. Autrement dit, vous en saurez davantage sur ce que nous voulons faire, comment nous désirons le faire et comment nous le faisons (ce que ça donne jusqu'ici).

Les personnes présentes à l'AGA pourront repartir avec des produits de La Bocalerie que notre partenaire, La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM), prépare à partir de denrées fraîches cultivées à sa ferme urbaine et dont la mise en marché se fait en « circuit court ». La CCHM redistribue une part de ses profits à celles et ceux qui en ont le plus besoin et permet à des personnes en réinsertion sociale de reprendre la vie active. https://lacchm.com/fr/epicerie/la-bocalerie.

Information aux actionnaires

Convocation

L'avis de convocation est transmis à toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A, série 1 ou série 2, inscrite aux livres de Fondaction à la clôture des affaires le 24 juillet 2023.

L'assemblée se tiendra à la salle Grandes Portées A au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke situé au 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8, et en webdiffusion en direct à l'adresse https://web.lumiagm.com/422471402, le samedi 16 septembre 2023 à 9 h 30.

Procuration

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne ou en ligne, le samedi 16 septembre 2023 à 9 h 30, aux fins énoncées dans l'avis de convocation, peuvent se faire représenter par l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de Fondaction ou par toute autre personne mandataire de leur choix en remplissant le formulaire de procuration qui se trouve dans le portail Fondaction de l'actionnaire ou que vous avez reçu, s'il y a lieu, et en le retournant à Compagnie Trust TSX (« **Trust TSX** »). Pour être valide, votre formulaire de procuration doit être signé et daté en plus d'avoir été reçu par Trust TSX avant 17 h le mercredi 13 septembre 2023. Veuillez noter que cette autre personne mandataire n'a pas à être elle-même actionnaire de Fondaction, mais elle devra assister à l'assemblée en personne ou en webdiffusion.

Les actionnaires qui souhaitent nommer une personne autre qu'un membre du conseil d'administration ou qu'un actionnaire de Fondaction doivent suivre attentivement les instructions figurant dans le formulaire de procuration. Ces instructions prévoient une étape supplémentaire pour l'inscription de ce mandataire auprès de Trust TSX après l'envoi du formulaire de procuration afin que ce dernier puisse participer et voter à l'assemblée en ligne. L'actionnaire lui-même ou son mandataire DEVRA remplir le formulaire électronique disponible à https://www.tsxtrust.com/controle OU communiquer avec Trust TSX au 1 866 822-1237 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514 285-8807 (autres pays) pour obtenir un numéro de contrôle valide pour le mandataire. Sans un numéro de contrôle, votre mandataire ne pourra participer à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité et ne pourra pas voter. Prenez note qu'un numéro de contrôle n'est pas requis pour un mandataire qui assistera à l'assemblée en personne.

Les invités pourront assister à l'assemblée en personne ou en ligne, mais ne pourront pas voter.

Les actionnaires qui ont accordé une procuration peuvent la révoquer en formulant leurs nouvelles instructions de procuration à Trust TSX avant 17 h le mercredi 13 septembre 2023. Un actionnaire ayant rempli et transmis une procuration à Trust TSX peut assister à l'assemblée en personne ou en ligne et voter, ce qui annulera automatiquement sa procuration préalablement transmise.

Droit de vote

Toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A, série 1 ou série 2, inscrite aux livres à la clôture des affaires, le vendredi 1er septembre 2023, sont habilitées à exercer leur droit de vote. Chaque action de catégorie A, série 1 ou série 2, entièrement payée à cette date donnera à l'actionnaire le droit à un vote qui pourra être exercé personnellement ou par l'entremise d'une personne mandataire dûment nommée et inscrite.

Instructions concernant la participation et le vote à l'assemblée

Vous pourrez participer à l'assemblée en personne ou en ligne à l'aide de votre téléphone intelligent, de votre tablette ou de votre ordinateur. Dans les deux cas, vous pourrez poser des questions et soumettre vos votes en temps réel.

Vous pourrez aussi envoyer vos instructions de vote avant la tenue de l'assemblée en remplissant le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Pour participer et voter en personne

À leur arrivée à l'assemblée, tous les actionnaires et mandataires dûment nommés devront se présenter à la table d'inscription de Trust TSX. Un appareil permettant de voter lors de l'assemblée leur sera remis. Si vous avez déjà voté par procuration, vous pourrez toujours voter à l'assemblée. Votre vote lors de l'assemblée remplacera votre vote par procuration.

Pour participer et voter en ligne

Les actionnaires et les mandataires dûment nommés et inscrits seront en mesure d'assister à l'assemblée en ligne et d'y voter en temps réel, à condition d'avoir une connexion Internet, d'avoir un numéro de contrôle et de suivre les instructions figurant à la rubrique « *Comment assister à l'AGA et y exercer mon droit de vote* » disponibles sur le site Web de Fondaction à www.fondaction.com/aga.

Nous vous recommandons d'ouvrir une session pour l'assemblée au moins une heure (1 h) avant le début de celle-ci.

Comment voter en ligne

Vous pouvez voter en ligne de deux façons :

- pendant l'assemblée, par l'intermédiaire de la plateforme virtuelle; ou
- en envoyant votre formulaire de procuration, conformément aux instructions précisées.

Pour accéder à la plateforme virtuelle

Étape 1 : Ouvrir une session sur la plateforme virtuelle en ligne à l'adresse https://web.lumiagm.com/422471402

Étape 2 : Suivre ces instructions :

- **Actionnaires :**
  Cliquer sur « J'ai un numéro de contrôle », puis entrer votre numéro de contrôle unique à 13 chiffres et le mot de passe « fondaction2023 » (sensible à la casse). Le numéro de 13 chiffres apparaissant sur le formulaire de procuration est votre numéro de contrôle.

  Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée et que vous votez, la procuration préalablement transmise sera révoquée. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration remise précédemment, vous ne devez pas voter pendant l'assemblée.

- **Mandataires dûment nommés et inscrits :**
  Cliquer sur « J'ai un numéro de contrôle », puis entrer le numéro de contrôle unique à 13 chiffres et le mot de passe « fondaction2023 » (sensible à la casse). Le numéro à 13 chiffres aura été fourni par Trust TSX par courriel au mandataire à la suite de son inscription. Un mandataire qui n'est pas inscrit ne recevra pas le numéro de contrôle nécessaire pour voter à l'assemblée.

Votes recherchés à l'assemblée

Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

À l'assemblée, les actionnaires devront nommer l'auditeur indépendant qui demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, et autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération. Actuellement, l'auditeur indépendant est la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Élection à deux postes au conseil d'administration

Deux personnes devront être élues parmi les actionnaires pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'administration. Les personnes élues demeureront en poste jusqu'à l'expiration de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Conformément au processus de mise en candidature de Fondaction, les actionnaires peuvent soumettre leur candidature à un de ces postes jusqu'au vendredi 25 août 2023 à 17 h. Les personnes qui occupent actuellement ces postes sont rééligibles. Il s'agit de Mmes Pierrette Poirier et Isabelle Monette.

Processus de mise en candidature

Vous trouverez toute l'information pertinente reliée au processus de mise en candidature sur le site Web de Fondaction à www.fondaction.com/aga. En l'absence de candidatures qui répondent aux critères établis, la présidence de l'assemblée peut appeler l'assemblée à soumettre des candidatures. Les actionnaires dont la candidature a été proposée doivent faire connaître leur acceptation à la présidence de l'assemblée.

Le conseil d'administration a convenu, comme attitude générale, de ne pas présenter de recommandations formelles aux assemblées générales annuelles à l'occasion des élections.

Rémunération des membres de la haute direction visés et des administrateurs

La rémunération établie tient compte du niveau de responsabilité, de l'expérience, de la scolarité, du marché ainsi que d'un souci d'équité, tant entre les cadres qu'envers les salariés syndiqués.

Pour les besoins du présent document, le terme membres de la haute direction visés (les « **membres de la haute direction visés** ») de Fondaction désigne, en tout temps pendant le dernier exercice clos :

i. la présidente-directrice générale;

ii. le vice-président et chef de la direction financière;

iii. les trois hauts dirigeants les mieux rémunérés, autres que les dirigeants mentionnés en (i) et (ii), à la fin du dernier exercice clos et dont la rémunération totale était de plus de 150 000 $ pour cet exercice.

La rémunération des membres de la haute direction visés et des autres cadres est périodiquement révisée. L'augmentation salariale annuelle est fonction du budget global alloué et de l'appréciation de la performance constatée dans le cadre des appréciations de rendement. Le comité de ressources humaines est responsable d'effectuer annuellement l'évaluation du rendement de la présidence-direction générale et de superviser le processus d'évaluation du rendement des autres membres de la haute direction par la présidence-direction générale.

Programme d'incitatif collectif des dirigeants

Depuis le 1er juin 2021, un programme d'incitatif collectif s'applique à l'ensemble des membres de la haute direction visés et des autres cadres (« Programme d'incitatif collectif des dirigeants » ou « Programme »).

Le Programme d'incitatif collectif des dirigeants vise à reconnaître l'effort collectif qui rend possible l'atteinte des objectifs de performance priorisés. Il ne comporte aucune composante liée au rendement individuel. L'administration du Programme est assurée

par le comité de ressources humaines qui approuve les objectifs de performance en début d'exercice et en valide l'atteinte à la fin de l'exercice.

L'incitatif est calculé en pourcentage du salaire de base à la cible («Taux d'emploi») dans la classe salariale de l'emploi du cadre au début de l'exercice financier. Ce pourcentage est déterminé en fin d'exercice par la somme des pourcentages liés aux objectifs de performance atteints, jusqu'à un maximum possible de 10 %.

Le Programme prévoit que, pour un exercice donné, l'incitatif est attribué uniquement dans la mesure où le déclencheur est atteint par Fondaction. Le déclencheur identifié est l'atteinte d'un minimum de 60 % des objectifs de performance à la fin de chaque exercice financier.

En vertu du Programme, lorsque le déclencheur est atteint, un nombre d'unités notionnelles («Unités») dont la valeur est équivalente à la valeur d'une action de catégorie A de Fondaction («Action») à la fin de l'exercice financier est attribué à chaque cadre participant, selon la formule suivante : Taux d'emploi x pourcentage de l'incitatif x proportion du nombre de mois de participation active sur douze mois ÷ valeur de l'Action à la fin de l'exercice.

De manière générale, les Unités attribuées deviennent acquises et payables en espèces 24 mois suivant la fin de l'exercice relatif à leur attribution (la « Date d'acquisition »), sous réserve des conditions décrites au Programme concernant le maintien du statut de participant. Le montant de l'incitatif versé en espèces est égal au nombre d'Unités x valeur de l'Action à la Date d'acquisition.

Tableau sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés

Exercice financier terminé le 31 mai 2023

		Attributions fondées sur des actions		Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Éléments rémunératoires reliés aux régimes de retraite	Autre rémunération[4]	Rémunération totale
	Salaire	Actions [2]	Unités [3]				
Nom et poste principal	$	$	$	$	$	$	$
Geneviève Morin Présidente-directrice générale	453 650	500	43 126	s. o.	185 300	21 594	704 170
Patrick Bertrand[1] Vice-président et chef de la direction financière	153 238	250	15 856	s. o.	45 100	8 212	222 656
Stéphan Morency Vice-président et chef de l'investissement	336 868	500	32 208	s. o.	106 500	17 849	493 925
Jean Marcotte Vice-président, Épargne	322 602	500	32 208	s. o.	126 800	17 409	499 519
Maha Lebbos Vice-présidente, Transformation numérique et systèmes d'information	283 432	500	26 749	s. o.	84 500	16 151	411 332
Patrick Cabana[1] Ancien Vice-président et chef de la direction financière	333 184	500	32 208	s. o.	108 300	17 746	491 938

(1) M. Patrick Bertrand a joint Fondaction le 5 décembre 2022 à titre de membre du comité de direction, Vice-présidence, Finances et administration et a été nommé vice-président et chef de la direction financière le 9 janvier 2023. La rémunération indiquée pour M. Bertrand comprend la rémunération versée du 5 décembre 2022 au 31 mai 2023. M. Patrick Cabana a quitté ses fonctions de vice-président et chef de la direction financière le 8 janvier 2023. Il agit à titre de cadre, projets spéciaux depuis le 9 janvier 2023.

(2) L'ensemble des salariés de Fondaction a accès à cet avantage en fonction des règles d'admissibilité.

(3) Ces attributions ont été faites aux termes du Programme d'incitatif collectif des dirigeants de Fondaction. La valeur des attributions représente la valeur des Unités à la date d'attribution. La valeur des Unités à la date d'attribution correspond au nombre d'Unités attribuées multiplié par la valeur de l'Action au 31 mai 2023, soit par 15,10$. Ces montants ne reflètent pas la valeur actuelle des Unités ni la valeur, s'il y a lieu, qui pourrait être reçue lorsque les droits afférents aux Unités seront acquis.

(4) Montant assumé par l'employeur relié aux assurances collectives.

Attributions au terme du Programme d'incitatif collectif des dirigeants de Fondaction

Au 31 mai 2023

Le tableau suivant détaille le cumulatif au 31 mai 2023 des Attributions du Programme d'incitatif collectif des dirigeants.

Nom et poste principal	Unités dont les droits ne sont pas acquis[2] (nbre)	Valeur des Unités dont les droits ne sont pas acquis[3] $	Valeur des Unités dont les droits ont été acquis et payés durant l'exercice[4] $
Geneviève Morin Présidente-directrice générale	5 001,99	75 530,03	s. o.
Patrick Bertrand[1] Vice-président et chef de la direction financière	1 050,09	15 856,39	s. o.
Stéphan Morency Vice-président et chef de l'investissement	3 735,66	56 408,51	s. o.
Jean Marcotte Vice-président, Épargne	3 735,66	56 408,51	s. o.
Maha Lebbos Vice-présidente, Transformation numérique et systèmes d'information	3 102,51	46 847,83	s. o.
Patrick Cabana[1] Ancien Vice-président et chef de la direction financière	3 735,66	56 408,51	s. o.

(1) M. Patrick Bertrand a joint Fondaction le 5 décembre 2022 à titre de membre du comité de direction, Vice-présidence, Finances et administration et a été nommé vice-président et chef de la direction financière le 9 janvier 2023. La rémunération indiquée pour M. Bertrand comprend la rémunération versée du 5 décembre 2022 au 31 mai 2023. M. Patrick Cabana a quitté ses fonctions de vice-président et chef de la direction financière le 8 janvier 2023. Il agit à titre de cadre, projets spéciaux depuis le 9 janvier 2023.

(2) Il s'agit du nombre total d'Unités détenues par le dirigeant en date du 31 mai 2023 et dont les droits n'étaient pas acquis.

(3) Cette valeur correspond au nombre total d'Unités détenues par le dirigeant en date du 31 mai 2023 et dont les droits n'étaient pas acquis, multiplié par la valeur de l'Action au 31 mai 2023, soit 15,10 $. Ces montants ne reflètent pas la valeur actuelle des Unités ni la valeur, s'il y a lieu, qui pourrait être reçue lorsque les droits afférents aux Unités seront acquis.

(4) Cette Valeur correspond au montant de l'incitatif versé en espèces, calculé en multipliant le nombre d'Unités dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2022-2023 par la valeur de l'action à la Date d'acquisition de chacune de ces Unités.

Tableau des régimes de retraite des membres de la haute direction visés

Le tableau suivant indique les prestations de retraite annuelles globales payables aux membres de la haute direction visés, aux termes du régime enregistré et d'un régime supplémentaire, basées sur les modalités de retraite à prestations déterminées en vigueur au 31 mai 2023. Il indique également la valeur des prestations de retraite acquises entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023.

		Prestations annuelles payables		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (5)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires (6)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires (7)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (8)
	Années décomptées (2)	À la fin de l'exercice (3)	À 65 ans (3) (4)				
Nom et poste principal		$	$	$	$	$	$
Geneviève Morin Présidente-directrice générale	26,42	203 700	240 500	3 523 600	185 300	110 400	3 819 300
Patrick Bertrand (1) Vice-président et chef de la direction financière	0,50	2 000	56 300	-	45 100	(800)	44 300
Stéphan Morency Vice-président et chef de l'investissement	13,52	50 800	140 800	664 100	106 500	23 300	793 900
Jean Marcotte Vice-président, Épargne	23,15	125 300	164 100	1 986 800	126 800	88 500	2 202 100
Maha Lebbos Vice-présidente, Transformation numérique et systèmes d'information	2,80	11 000	94 200	135 300	84 500	3 800	223 600
Patrick Cabana (1) Ancien vice-président et chef de la direction financière	5,68	28 900	87 300	407 100	108 300	11 300	526 700

(1) M. Patrick Bertrand a joint Fondaction le 5 décembre 2022 à titre de membre du comité de direction, Vice-présidence, Finances et administration et a été nommé vice-président et chef de la direction financière le 9 janvier 2023. La rémunération indiquée pour M. Bertrand comprend la rémunération versée du 5 décembre 2022 au 31 mai 2023. M. Patrick Cabana a quitté ses fonctions de vice-président et chef de la direction financière le 8 janvier 2023. Il agit à titre de cadre, projets spéciaux depuis le 9 janvier 2023.

(2) Nombre d'années décomptées dans le régime de retraite de Fondaction. Le nombre d'années décomptées dans le régime supplémentaire de retraite pour les cadres de Fondaction peut être différent.

(3) Prestations payables du régime global. Le salaire final moyen est calculé au 31 mai 2023 avec les taux de salaire au 1er juin 2020, 2021 et 2022.

(4) Prestations payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si l'âge du membre de la haute direction visé dépasse 65 ans à la fin de l'exercice. Pour le calcul des prestations annuelles payables, le salaire final moyen est calculé au 31 mai 2023 et la rente maximale de l'année 2023 permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne sont pas projetés.

(5) L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est calculée avec le taux d'actualisation de 4,85 % par année et l'hypothèse d'augmentation de salaire de 4,00 % par année.

(6) Les éléments suivants sont inclus : constitutions des prestations calculées au début de l'année, l'impact de la différence dans l'obligation au titre des prestations constituées calculées avec le salaire 2022 projeté et le salaire 2022 réel, l'impact de l'augmentation salariale attendue au 1er juin 2023 et l'impact des amendements aux régimes, si applicable.

(7) Les éléments suivants sont inclus : intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, modification des hypothèses et l'expérience attribuable à des éléments non rémunératoires (incluant les changements à la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*).

(8) L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice est calculée avec le taux d'actualisation de 4,95 % par année et l'hypothèse d'augmentation de salaire de 8,95 % au 1er juin 2023 et de 4,00 % par année par la suite. Les autres hypothèses économiques et démographiques et les méthodes sont les mêmes que celles utilisées pour les régimes de retraite lors de la divulgation comptable au 31 mai 2023 aux fins des états financiers de Fondaction.

Régimes en vue de la retraite

Les régimes en vue de la retraite de Fondaction sont un régime à prestations déterminées pour l'ensemble des salariés incluant les membres de la haute direction visés et les autres cadres de Fondaction et un régime supplémentaire à l'intention des membres de la haute direction visés et des autres cadres admissibles.

Le régime supplémentaire a pour but d'offrir des prestations de retraite, entièrement à la charge de l'employeur, pour la partie de la rémunération excédant le plafond admissible du régime de retraite de base.

Rémunération des administrateurs

Conformément à la politique de jetons de présence et de remboursement de dépenses des membres du conseil d'administration et des comités, des jetons de présence sont versés à toute personne, qui n'est pas salariée de Fondaction, et qui exerce les fonctions de membre du conseil d'administration de Fondaction ou de membre de comités créés par le conseil d'administration.

Les deux tableaux suivants détaillent les éléments composant la rémunération des membres du conseil d'administration de Fondaction et de ses comités.

Honoraires de base	Du 1er juin 2022 au 31 mai 2023	Depuis le 1er juin 2023
Conseil d'administration		
Présidence du conseil d'administration	70 000 $ (Rémunération forfaitaire annuelle)	73 815 $ (Rémunération forfaitaire annuelle)
Vice-présidence du conseil d'administration	15 000 $	15 818 $
Membres du conseil (autre que la présidence et la vice-présidence)	10 000 $	10 545 $
Comités du conseil (autres que le comité d'investissement)		
Présidence d'un comité du conseil	5 000 $	5 273 $
Membre d'un comité du conseil	–	–
Comité d'investissement		
Présidence du comité d'investissement	10 431 $	10 999 $
Membres permanents du comité d'investissement	5 327 $	5 617 $
Membres sectoriels du comité d'investissement	–	–

Jetons de présence	Du 1er juin 2022 au 31 mai 2023	Depuis le 1er juin 2023
Réunions régulières du conseil et des comités	1 087 $	1 146 $
Réunions extraordinaires du conseil et des comités	543 $	573 $
Frais hebdomadaire pour l'étude de demandes (comité des achats de gré à gré seulement)	217 $	229 $

Rémunération totale

L'ensemble de la rémunération gagnée pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2023 aux membres du conseil d'administration totalise 509 215 $.

Nom et occupation principale des membres du conseil d'administration	Rémunération totale gagnée durant l'exercice financier 2022-2023
	$
Caroline Senneville [1, B, G] Présidente du conseil d'administration de Fondaction Présidente du comité de coordination Présidente de la Confédération des syndicats nationaux	70 000 [1]
* **Pierre B. Lafrenière, LL.L., MBA, ASC, C.Dir.** [B, G, H] Vice-président du conseil d'administration de Fondaction Président du comité d'investissement Avocat et administrateur de sociétés	89 564
Geneviève Morin Présidente-directrice générale de Fondaction	s.o.
* **Kathy Baig, ing., MBA, ASC, DHC** [A] Vice-présidente au positionnement et au développement et directrice principale des opérations, Transports - Montréal Métropolitain de Stantec/Stantec au Québec Administratrice de sociétés	24 131
Daniel Baril [D] Membre du conseil d'administration depuis le 17 septembre 2022 Trésorier du Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais - CSN	16 992
* **Diane Beaudry, CPA, IAS.A.** [D, E, G] Présidente du comité de finances et d'audit Présidente du comité d'évaluation Présidente de Conseil Projestion inc. Administratrice de sociétés	37 391
* **Claude Demers, CPA** [C, D, G] Président du comité de gestion intégrée des risques Retraité du Mouvement Desjardins Administrateur de sociétés	32 391
Yvan Duceppe, CPA [1, F] Président du comité de placement (autres investissements) Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux	28 551 [1]
* **Nicole Fontaine** [A, G] Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Retraitée de l'Office de la protection du consommateur Administratrice de sociétés	31 304

Nom et occupation principale des membres du conseil d'administration	Rémunération totale gagnée durant l'exercice financier 2022-2023
	$
Jacques Létourneau [C] Retraité de la Confédération des syndicats nationaux depuis le 1er juillet 2021	24 130
* **Isabelle Monette** [C, J] Scénariste et humoriste	22 500
* **Marc Picard** [1, A, F] Directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins	26 848 [1]
* **Pierrette Poirier** [I, J] Présidente du comité des achats de gré à gré Retraitée du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît	37 370
François Proulx-Duperré [F] Membre du conseil d'administration depuis le 17 septembre 2022 Secrétaire général du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN)	17 536
* **Martine Robert, CRHA** [B, G] Présidente du comité de ressources humaines Présidente de Oz concept inc.	31 304
Michel Tétreault [F] Membre du conseil d'administration jusqu'au 17 septembre 2022 Journalier, Emballage Graphic International Canada Ex-trésorier de la Fédération de l'industrie manufacturière CSN	8 768
* **Michel Tremblay** [F] Membre du conseil d'administration et président du comité de placement (autres investissements) jusqu'au 17 septembre 2022 Retraité du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie	10 435

* Administrateur indépendant au sens de la Loi et des politiques de Fondaction
A Membre du comité de gouvernance et d'éthique
B Membre du comité de ressources humaines
C Membre du comité de gestion intégrée des risques
D Membre du comité de finances et d'audit
E Membre du comité d'évaluation
F Membre du comité de placement (autres investissements)
G Membre du comité de coordination
H Membre du comité d'investissement
I Membre du comité des achats de gré à gré
J Membre dont le mandat prend fin à l'assemblée
1 La présidente du conseil d'administration, Mme Caroline Senneville, et M. Yvan Duceppe, membre du conseil d'administration, ont fait le choix de remettre leurs honoraires et/ou jetons de présence à la Confédération des syndicats nationaux. M. Marc Picard, membre du conseil d'administration, a choisi de remettre ses honoraires et jetons de présence à un organisme de son choix.

Tableau relatif à l'assiduité des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant présente le nombre total de réunions du conseil d'administration et de ses instances au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2023, faisant état de l'assiduité des administrateurs

Instances	Conseil	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines	Comité de gestion intégrée des risques	Comité de finances et d'audit	Comité de placement (autres investissements)	Comité d'évaluation	Comité de coordination	Comité d'investissement	Comité des achats de gré à gré*	Total	
Nombre de réunions	11	5	5	3	4	5	2	0	44	56	135	
Baig, Kathy	9/11	5/5									14/16	88 %
Baril, Daniel[1]	9/9				2/2						11/11	100%
Beaudry, Diane	11/11				4/4		2/2	0			17/17	100%
Demers, Claude	10/11			3/3	4/4			0			17/18	94 %
Duceppe, Yvan	9/11				2/2	3/3					14/16	88 %
Fontaine, Nicole	11/11	5/5						0			16/16	100%
Lafrenière, Pierre B.	11/11		5/5					0	44/44		60/60	100%
Létourneau, Jacques	11/11			3/3							14/14	100%
Monette, Isabelle	9/11			3/3							12/14	86 %
Morin, Geneviève	11/11										11/11	100%
Picard, Marc	9/11	5/5				2/3					16/19	84 %
Poirier, Pierrette	11/11									56/56	67/67	100%
Proulx-Duperré, François[2]	8/9					3/3					11/12	92 %
Robert, Martine	11/11		5/5					0			16/16	100%
Senneville, Caroline	8/11		4/5					0			12/16	75 %
Tétreault, Michel[3]	3/3					2/2					5/5	100%
Tremblay, Michel[4]	3/3					2/2					5/5	100%

* L'étude des demandes d'achat de gré à gré soumises au comité des achats de gré à gré se fait par le biais d'échanges de courriels entre les membres du comité.
[1] Daniel Baril est membre du conseil d'administration depuis le 17 septembre 2022.
[2] François Proulx-Duperré est membre du conseil d'administration depuis le 17 septembre 2022.
[3] Michel Tétreault a été membre du conseil d'administration jusqu'au 17 septembre 2022.
[4] Michel Tremblay a été membre du conseil d'administration jusqu'au 17 septembre 2022.

Mandats des administrateurs

Depuis le 19 septembre 2015, les membres du conseil d'administration, autres que la présidente-directrice générale, ne peuvent occuper cette charge pendant plus de 12 ans. Cette limite ne s'applique pas aux deux membres nommés par le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux qui ne sont pas tenus d'être des administrateurs indépendants. Le mandat de la présidente-directrice générale est d'une durée maximale de cinq ans, renouvelable.

États financiers abrégés

Les états financiers abrégés sont extraits des états financiers audités par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour les exercices terminés les 31 mai 2023 et 2022. Les états financiers audités complets, comprenant les notes et le rapport de l'auditeur indépendant, sont disponibles sur le site Web de Fondaction (www.fondaction.com) ou sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

États de la situation financière Aux 31 mai	2023	2022
(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)	$	$
Actif		
Encaisse et équivalents de trésorerie	**19 204**	13 085
Débiteurs et autres actifs	**42 637**	51 295
Autres investissements	**1 388 362**	1 395 630
Investissements en capital de développement	**1 882 047**	1 657 929
Immobilisations corporelles et incorporelles	**40 856**	23 754
Impôts différés	**6 917**	5 804
	3 380 023	3 147 497
Passif		
Créditeurs et autres passifs	**24 418**	16 685
Passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi	**17 945**	19 459
	42 363	36 144
Actif net	**3 337 660**	3 111 353
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	**221 050**	207 133
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)	**15,10**	15,02

États du résultat global
Exercices terminés les 31 mai

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)	2023 $	2022 $
Produits		
Intérêts	**46 411**	42 710
Dividendes et distributions	**46 770**	137 132
Honoraires et autres revenus	**3 325**	2 159
	96 506	182 001
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements		
Réalisés	**(28 245)**	77 757
Non réalisés	**21 993**	(295 242)
	(6 252)	(217 485)
	90 254	(35 484)
Charges opérationnelles		
Charges opérationnelles	**77 384**	66 207
Résultat avant impôts	**12 870**	(101 691)
Impôts sur le résultat	**(503)**	109
Résultat net	**13 373**	(101 800)
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des impôts	**2 798**	15 344
Résultat global	**16 171**	(86 456)
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)	**215 285**	201 646
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)	**0,06**	(0,50)

Pour obtenir des documents d'information

Un extrait des états financiers annuels au 31 mai 2023 est inclus aux présentes.

Le rapport financier annuel au 31 mai 2023 peut être consulté sur le site Web de Fondaction (www.fondaction.com) ou encore sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com). Le rapport financier intermédiaire au 30 novembre 2023 sera disponible au plus tard le 28 février 2024.

Fondaction privilégie les publications en format numérique, afin de faciliter l'accès et la diffusion de l'information. Si vous désirez recevoir un exemplaire sur papier de l'un ou l'autre de ces rapports, veuillez indiquer vos choix sur la carte-réponse ci-jointe.

Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes, le cas échéant, et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un actionnaire, qui aurait pour effet de réduire le rendement. La propriété des actions d'un fonds d'investissement donne lieu à des frais permanents. Les actions de Fondaction ne sont pas garanties, il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent, son rendement passé n'est pas indicatif de son rendement futur. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus au www.fondaction.com/prospectus.

2175, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3
1 800 253-6665 514 525-5505
Télécopieur : 514 525-5218

Carte-réponse

Je désire recevoir le ou les rapports suivants :

- ☐ Le rapport financier* annuel au 31 mai 2023;
- ☐ Le rapport financier* intermédiaire au 30 novembre 2023, disponible au plus tard le 28 février 2024.

Imprimez ensuite la carte-réponse et retournez-la à Fondaction au 2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103, Montréal (Québec) H2K 4S3, et vous recevrez un exemplaire sur papier du ou des documents demandés.

*** Le rapport financier comprend :**

- les états financiers audités complets, lesquels comprennent les notes et le rapport de l'auditeur indépendant;
- le rapport de gestion;
- le relevé audité du coût des investissements en capital de développement;
- le relevé des autres investissements (non audité);
- le répertoire de la quote-part de Fondaction du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés (non audité).

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____